



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

13 février 2015

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures : pourquoi cette mention ?

La publicité d'un placement (par exemple un fonds investi en actions) affichant une performance passée doit préciser que cette information ne permet pas de prévoir les performances futures. Comment devez-vous comprendre cette mention ?

En bourse, les performances passées ne se reproduisent pas

Les épargnants accordent beaucoup d'importance aux rendements passés. Et, s'ils sont flatteurs, les établissements financiers n'hésitent pas à les mettre en évidence...

Lorsqu'il s'agit d'investissements en bourse, il y a peu de chance, avec des marchés financiers qui fluctuent sans cesse, que de bonnes performances se renouvellent à l'identique.



Par exemple, lorsqu'un [fonds actions](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-fonds-et-sicav-opc) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-en-fonds-et-sicav-opc] affiche une hausse de 15 % sur 3 ans, cela ne garantit en aucun cas que cette hausse va se prolonger encore 3 ans.

La performance publiée peut ne pas être adaptée à la durée du placement

La durée minimale recommandée d'un investissement en actions est bien plus longue que celle d'un placement sans risque.

Pour un placement en actions, vous devez prendre avec précaution une belle performance constatée sur un an et attacher plus d'importance à la performance réalisée sur une durée plus longue correspondant à la durée de placement recommandée (au moins 5 ans, voire 10 ans).

Gardez à l'esprit que vous ne devez pas vous appuyer sur les performances passées d'un placement pour estimer son rendement futur. Les performances passées sont intéressantes si vous souhaitez avoir une idée du risque du placement, à condition, évidemment, qu'elles soient présentées sur une durée suffisamment longue.

Il n'y a pas de performance élevée sans risque élevé

Connaitre la performance passée d'un placement est utile à tout investisseur, mais cette information ne peut constituer le thème principal d'une publicité. En effet, pour tout produit financier, un potentiel de rendement élevé s'accompagne toujours d'un risque élevé. Pour une bonne information des investisseurs, toute indication de performance doit donc être équilibrée par une information sur le risque du placement.

Regardez donc attentivement les informations à la fois sur le rendement et sur les risques indiqués dans la documentation du produit. Méfiez-vous des propositions d'investissement vous garantissant un rendement élevé sans vous présenter le risque lié, vous pourriez tomber sur des [arnaques](https://www.amf-france.org/fr/eviter-les-arnaques) URL = [https://www.amf-france.org/fr/eviter-les-arnaques].

En savoir plus

📄 Fiche pratique : comprendre le vrai rendement d'un placement

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE ARNAQUES

15 décembre 2021

Eviter les arnaques



ARTICLE BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Rendement et risque,
deux inséparables



ARTICLE BIEN INVESTIR

08 juillet 2016

Comment bien
diversifier un
investissement ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02